

Règlement concours FREE TO DANCE 2023

Article 1:

Ce concours est destiné à tous les styles de danses, tous les niveaux et tous les âges, répertoriés en 10 catégories.

Enfants -12ans en solo, Enfants -12ans en duo, Enfants -12ans en groupe,

Ados 12-16ans en solo, Ados 12-16ans en duo, Ados 12-16ans en groupe,

Adultes (+16ans) en solo, Adultes (+16ans) duo, Adultes (+16ans) en groupe,

Adultes social danse en couple (Salsa-Bachata-Rock)

Pour les groupes, la moyenne d'âge des danseurs formant le groupe donnent la catégorie dans laquelle s'inscrire.

L'organisateur sera réservé le droit de réclamer durant la compétition les cartes d'identité de chaque danseur pour vérifier la véracité de la moyenne d'âge utilisée pour s'inscrire.

Article 2:

Pour la catégorie SOCIAL DANSE EN COUPLE, les niveaux de chaque discipline seront de 3 maximum: débutant (jusqu'à 1an de pratique), intermédiaire (2 à 3ans de pratique) et avancé (plus de 3ans de pratique).

Si il y a moins de 6 couples dans une discipline sur un même niveau, les 6 couples seront directement qualifiés pour la finale sans passer par les éliminatoires.

Si il y a moins de 3 couples dans une discipline sur un même niveau, l'organisateur se réserve le droit de faire fusionner deux niveaux ensemble.

Pour les autres catégories, le premier tour est composé d'éliminatoires dans laquelle chaque danseur ou groupe passera sur la musique de son choix.

6 passages seront sélectionnés pour les finales.

Les finalistes devront danser une nouvelle fois sur la même musique.

Article 3 :

Un danseur ne pourra pas concourir plusieurs fois dans une même catégorie. Il peut donc s'inscrire maximum dans un solo, un duo, dans un groupe et dans la catégorie SOCIAL danse en couple (maximum une fois dans chaque danse)

Pour cette dernière catégorie, un surclassement pourra être mis en place par le jury si celui-ci estime que le niveau représenté n'a pas été respecté.

Pour un couple n'ayant pas le même niveau mais souhaitant danser ensemble, c'est le niveau du meilleur des deux qui sera pris en compte pour l'inscription et le jugement.

Article 4:

Pour toutes les catégories sauf SOCIAL DANSE EN COUPLE, la musique est fournie par vos soins et doit être envoyé par mail à shineacademie@hotmail.com en format MP3, avant le lundi 13 Mars 2023, sans quoi votre passage sera annulé.

Pour la catégorie social danse en couple, les musiques sont choisies par l'organisateur et respectent le bpm en fonction des niveaux.

Il n'y a pas de durée minimum pour un passage, en revanche voici le tableau des catégories avec les durées maximales des shows :

| FREE TO DANCE ENFANTS | FREE TO DANCE ADOS | FREE TO DANCE ADULTES |
|---|--|---|
| MOINS DE 12 ANS TOUS STYLES ⌚ DURÉE MAX : 3 min | ENTRE 12 ET 16 ANS TOUS STYLES ⌚ DURÉE MAX : 3 min | SHOW ⌚ DURÉE MAX : 3 min |
| • SOLO | • SOLO | • SOLO |
| • DUO 2 pers. | • DUO 2 pers. | • DUO 2 pers. |
| • GROUPE Maxi 40 | • GROUPE Maxi 40 | • GROUPE Maxi 40 |
| | | SOCIAL |
| | | • BACHATA DÉBUTANT INTER AVANCÉ |
| | | • SALSA DÉBUTANT INTER AVANCÉ |
| | | • ROCK'N'ROLL DÉBUTANT INTER AVANCÉ |

Article 5:

L’organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol lors de la manifestation.

Article 6:

En participant à cette compétition, chaque danseur cède son droit à l’image aux organisateurs de l’évènement dans le cadre sa communication, sous tout format actuel existant (photo, vidéo, site web, réseaux sociaux, presse, ...)

Article 7 :

L’organisateur ne peut être en aucun cas tenu responsable, en cas de problème de santé d’un participant.

Le responsable de chaque structure doit veiller à l’aptitude de la pratique de la danse de ses compétiteurs.

Les mineurs sont sous l’entièr responsabilité de leur parent ou structure/coach tout au long de la journée.

Article 8:

L’entrée est offerte au Professeur ou coach de chaque structure dans la limite d’ 1 place par STRUCTURE.

Pour les danseurs, des droits de dossards leurs seront demandés pour valider leur inscription.

L'entrée spectateur est au tarif de 10€ pour la journée jusqu'au 27/02 puis 14€ passé cette date.

Article 9 :

Pour tous les compétiteurs une inscription via le site internet doit être faites pour valider sa participation avant le Lundi 13 mars 2023.

Des frais de dossard doivent être réglés lors de cette inscription par passage et par danseur.

Article 10:

Le jury sera composé de 5 juges minimum. Ce concours est destiné à tous les amoureux de la danse qui souhaitent se présenter dans un état d'esprit sportif, amical et convivial. Toute remise en question d'un jugement pourra faire l'objet d'une disqualification.

UN JUGE NE POURRA PAS NOTER SES ELEVES sauf pour les catégories SOCIAL ADULTE.

Chaque participant aura accès à ses notes quelques jours après la compétition via le site www.free-to-dance.com

Article 11 :

La présence de chaque compétiteur est obligatoire au moins 1h avant son passage.

Attention, le timing reste prévisionnel et approximatif, la compétition peut avoir jusqu'à 30min de retard ou 30min d'avance.